



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2022

N° 2022/01-02

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI 10 JANVIER à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, ADJOINTS.

Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean Baptiste PRINGUEY, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Muriel SARRADIN représentée par Nathalie LEVY
Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN
François BROTHIER représenté par Jean KOECHLIN
Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER
Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ
Julien MIRO représenté par Fabien GUTIERREZ
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSES :

Catherine ESTOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal 10 janvier 2022**N° 2022/01-02****PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les modalités définies ci-dessous et d'arrêter l'état des emplois.

Monsieur le Maire propose :

Dans la filière Technique,

- de créer un poste d'Ingénieur Territorial, et un poste d'adjoint technique .

Il convient donc de modifier ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs.

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	CREATION OU SUPPRESSION	NOUVEL EFFECTIF	MOTIF
Ingénieur	0	+ 1	1	Création d'emploi
Adjoint Technique	66	+ 1 TNC	67	Création d'emploi

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 10 janvier 2022



LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE